

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable du sport

2015-2020

Ambitions, axes et priorités



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Développement durable : le ministère en charge des Sports est pleinement engagé !

L'année 2015 est singulière à plus d'un titre en matière de développement durable.

Le 4 février, le Conseil des ministres a adopté la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 au terme d'une concertation menée au sein du Conseil national de transition écologique.

Le 17 février, le Premier ministre a édicté la circulaire relative à la mise en place dans chaque ministère d'un plan « administration exemplaire ».

Enfin, la France accueillera la Conférence Climat (COP21), à Paris, du 30 novembre au 11 décembre.

Dans ce contexte, les contributions de nos politiques publiques à la transition écologique sont déterminantes.

Dans le domaine de la politique du sport, une nouvelle stratégie pluri annuelle a été construite en concertation étroite avec les acteurs et les professionnels dont témoigne la tenue, à Paris, des Assises Sport et Développement durable, le 17 novembre.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie nationale, **la politique du sport** se mobilise en effet toujours davantage dans la transition écologique vers un développement durable, amplifiant une action déjà engagée depuis cinq ans, en pleine articulation et déclinaison de la SNTEDD adoptée en début d'année.

À travers trois ambitions majeures et neuf axes prioritaires, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable du sport vise en effet à favoriser, d'ici 2020, une approche partagée du sport durable contribuant au développement maîtrisé des territoires ou en favorisant une économie circulaire sobre en carbone, à transformer le modèle économique et social du monde du sport en accompagnant, par exemple, les démarches de responsabilité sociétale des organisations et à renforcer l'appropriation du développement durable par le plus grand nombre, notamment par la sensibilisation et la formation mais également en promouvant le sport comme vecteur de développement durable aux niveaux européen et international.

Que l'ensemble des contributeurs à cette stratégie nationale, la direction des Sports au premier chef, en soit ici vivement remercié.

Laurent SETTON

Haut fonctionnaire au Développement durable des ministères en charge des Affaires sociales



Depuis 2010, la stratégie nationale de développement durable du sport (SNDDS) a permis au monde du sport de prendre aussi conscience de sa responsabilité face aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Mais nous tous pouvons encore faire plus et mieux pour lutter contre le dérèglement climatique et agir ainsi pour « le mieux vivre ensemble ».

C'est par une vision du sport à plus long terme que nous devons poursuivre et généraliser nos bonnes pratiques. La direction des Sports a souhaité actualiser avec tous ses partenaires la stratégie en y intégrant les évolutions liées à la transition écologique.

Parce qu'il est porteur de valeurs citoyennes, parce qu'il a le pouvoir de fédérer et de mobiliser, parce que depuis toujours il est dans sa nature d'aller plus loin, le sport peut et doit jouer un rôle, tant au niveau national qu'international, vers l'excellence en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cette nouvelle stratégie est là pour nous aider à relever ce défi.

Thierry MOSIMANN

Directeur des Sports au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports



LA TRIPLE AMBITION DE LA

Développer une approche partagée du sport durable

Le sport a montré qu'il pouvait être partie prenante pour lutter contre le changement climatique, pour économiser les ressources, pour préserver la biodiversité, pour diminuer les risques sanitaires et environnementaux et pour agir en faveur de notre cohésion sociale. Répondre efficacement à ce triple enjeu économique, social et environnemental nécessite que tous les acteurs du sport se concertent et se coordonnent. La stratégie permettra que chacun s'approprie une vision partagée du sport pour les années à venir et trouve toute sa place dans cette mobilisation collective.

Transformer le modèle économique et social du sport pour la transition écologique vers un développement durable

Le monde du sport est prêt à poursuivre ses efforts pour développer un sport durable. La stratégie lui propose un cadre pour placer ce développement sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, s'inscrire dans l'économie circulaire, réduire et optimiser les déplacements, faciliter l'innovation, partager les connaissances et les bonnes pratiques...

Renforcer l'appropriation du développement durable par tous

L'ampleur des défis nous conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée et à changer nos habitudes. La mobilisation de tous est nécessaire pour promouvoir et faire vivre les valeurs du sport : engagement, responsabilité, solidarité... La stratégie propose de renforcer la pédagogie et l'accompagnement de tous les acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur d'un sport durable tant au niveau territorial et national, qu'au niveau européen ou international.



SNTEDDS 2015-2020

AXE 1	Contribuer par le sport au développement durable des territoires	6
AXE 2	Concourir par le sport à l'économie circulaire et sobre en carbone	7
AXE 3	Prévenir et réduire par le sport les inégalités environnementales, sociales et territoriales	8
AXE 4	Promouvoir des modèles économiques et financiers durables du sport et accompagner la mutation écologique	9
AXE 5	Accompagner les acteurs du sport vers des démarches de responsabilité sociétale des organisations (RSO) et des entreprises (RSE)	10
AXE 6	Développer l'expertise de tous les acteurs et orienter la production de connaissance, la recherche et l'innovation dans le sport vers la transition écologique	11
AXE 7	Sensibiliser et former les acteurs du sport au développement durable	12
AXE 8	Mobiliser les acteurs autour du sport à tous les niveaux	13
AXE 9	Promouvoir le sport comme vecteur de développement durable aux niveaux européen et international	14

Quelques définitions	15
----------------------	----



Première ambition

Développer une approche partagée du sport durable

AXE 1 CONTRIBUER PAR LE SPORT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Les priorités :

- 1.1. Intégrer le sport dans l'élaboration des politiques territoriales, notamment dans l'aménagement durable des territoires, pour en faire également un levier du développement économique.
- 1.2. Développer la solidarité des territoires par la co-construction de schémas de développement du sport prenant en compte l'égal accès de tous aux pratiques sportives.
- 1.3. Concevoir les événements sportifs en mettant l'accent sur leurs retombées positives et leur héritage au bénéfice des territoires et des populations.
- 1.4. Développer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans l'organisation des activités sportives.
- 1.5. Préserver et favoriser la qualité des milieux (eau, air), assurer la qualité environnementale des équipements (bâtiments, terrains de pratique sportive, sols), et contribuer à prévenir les risques naturels et technologiques.
- 1.6. S'assurer de la préservation de la biodiversité terrestre et marine dans les sites naturels de pratique.



AXE 2

CONCOURIR PAR LE SPORT À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SOBRE EN CARBONE

Les priorités :

- 2.1. Concevoir et organiser les événements sportifs de manière durable, notamment en optimisant les déplacements par une organisation raisonnée sur le territoire.
- 2.2. Faire évoluer les déplacements liés au sport vers des modes de transport partagés, innovants et économes.
- 2.3. Améliorer l'efficacité énergétique et la durabilité des installations sportives.
- 2.4. Renforcer l'engagement des acteurs du sport dans une économie circulaire.
- 2.5. Engager le sport dans une économie privilégiant les circuits-courts, sobre en carbone, économe en énergie, notamment par le recours à des acteurs locaux ou territoriaux, et lutter contre toutes les formes de gaspillage tant au niveau de la production que de la consommation.
- 2.6. Développer des solutions techniques ou organisationnelles alternatives afin de réduire les consommations énergétiques.
- 2.7. Renforcer une politique d'achats responsables.
- 2.8. Réduire la production de déchets, coordonner et organiser leur tri et leur collecte, faciliter leur recyclage.



AXE 3

PRÉVENIR ET RÉDUIRE PAR LE SPORT LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET TERRITORIALES

Les priorités :

- 3.1. Prévenir les risques sociaux et sociétaux en promouvant les valeurs du sport au service du « mieux vivre ensemble » et de la citoyenneté, en particulier lors de l'élaboration et du suivi des schémas de développement du sport.
- 3.2. S'engager pour l'éthique du sport et contre le dopage, la violence, les discriminations et les incivilités.
- 3.3. Promouvoir la pratique d'activité physique et sportive régulière comme facteur de santé.
- 3.4. Reconnaître le sport comme outil d'insertion sociale.
- 3.5. Adapter l'offre des installations sportives et des lieux de pratiques au juste besoin et à proximité des lieux de vie.
- 3.6. Favoriser l'accessibilité à tous aux sites de pratiques et aux manifestations sportives.
- 3.7. Décloisonner et favoriser les échanges avec les autres acteurs du développement durable.



Deuxième ambition

Transformer le modèle économique et social du sport pour la transition écologique vers un développement durable

AXE 4

PROMOUVOIR DES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DURABLES DU SPORT ET ACCOMPAGNER LA MUTATION ÉCOLOGIQUE

Les priorités :

- 4.1. Placer les enjeux de la transition écologique et du développement durable au cœur des marchés et des partenariats sportifs.
- 4.2. Engager les entreprises et les investisseurs du sport à rendre compte et à communiquer sur leur contribution à la transition écologique.
- 4.3. Mobiliser les employeurs du secteur sportif pour la création d'emplois durables.
- 4.4. Renforcer l'éco-conception dans l'économie du sport.
- 4.5. Renforcer la traçabilité et la transparence dans les processus de production et de commercialisation du matériel et des produits sportifs.



AXE 5

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SPORT VERS DES DÉMARCHES DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) ET DES ENTREPRISES (RSE)

Les priorités :

- 5.1. Favoriser la coordination des acteurs publics et privés engagés au service de la responsabilité sociétale du sport.
- 5.2. Faire connaître et recommander les principes contenus dans la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations.
- 5.3. Favoriser les bonnes pratiques de gouvernance dans le sport.
- 5.4. Encourager la création de richesses et d'emplois par le sport en valorisant ses dimensions environnementale et sanitaire, économique, humaine, sociale et éducative.
- 5.5. Développer les compétences des employeurs et la capacité des structures à employer durablement.
- 5.6. Développer la qualité de l'emploi dans le sport par la formation initiale et continue.
- 5.7. Valoriser l'engagement bénévole dans le sport.
- 5.8. Prévenir les dérives d'une monétarisation excessive du sport.
- 5.9. Utiliser les technologies comme vecteur de développement de la responsabilité sociétale du sport.



AXE 6

DÉVELOPPER L'EXPERTISE DE TOUS LES ACTEURS ET ORIENTER LA PRODUCTION DE CONNAISSANCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LE SPORT VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les priorités :

- 6.1. Favoriser l'appropriation du développement durable par les acteurs du sport en les associant à la production de données et au partage des connaissances.
- 6.2. Faciliter l'accès aux données et aux résultats scientifiques.
- 6.3. Promouvoir l'éco-conception dans tous les domaines.
- 6.4. Encourager et promouvoir les initiatives, les expérimentations et les innovations émanant de tous les acteurs.
- 6.5. Renforcer le partage et la mutualisation de bonnes pratiques à travers des plateformes et des réseaux d'acteurs.



Troisième ambition

Renforcer l'appropriation du développement durable par tous

AXE 7 SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DU SPORT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les priorités :

- 7.1. Sensibiliser les acteurs du sport à l'éco-responsabilité et au potentiel des activités sportives à développer des comportements éco-responsables.
- 7.2. Diffuser et promouvoir les recommandations de la norme ISO 20121 relative à l'intégration d'une démarche de développement durable dans les activités événementielles.
- 7.3. Encourager la mutualisation des équipements et du matériel sportif pour optimiser leur utilisation.
- 7.4. Systématiser la formation des éducateurs au développement durable et à la conduite du changement au sein des organisations.
- 7.5. Développer la sensibilisation, l'information et l'implication des pratiquants en matière de biodiversité (mieux connaître pour mieux préserver).
- 7.6. Améliorer l'information du public sur les impacts du changement climatique.
- 7.7. Développer l'information sur les conditions écologiques et sociales d'élaboration des produits et des services sportifs.



AXE 8 MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR DU SPORT À TOUS LES NIVEAUX

Les priorités :

- 8.1. Mobiliser les services publics pour diffuser l'information sur le développement durable auprès des acteurs du sport.
- 8.2. Favoriser les démarches participatives pour la mise en œuvre des stratégies de développement durable.
- 8.3. Sensibiliser chaque acteur du sport sur sa responsabilité dans le développement durable.
- 8.4. Inciter le mouvement sportif à amplifier les actions en faveur de la transition écologique vers un développement durable dans le sport.
- 8.5. Encourager les comportements exemplaires des acteurs du sport, des sportifs de haut niveau et des dirigeants.
- 8.6. Sensibiliser et mobiliser les sportifs pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de la cohésion sociale et de la protection de l'environnement.



AXE 9

PROMOUVOIR LE SPORT COMME VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX NIVEAUX EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Les priorités :

- 9.1. Promouvoir les valeurs du sport à l'international, notamment dans les actions de solidarité internationale.
- 9.2. Promouvoir l'intégration du développement durable dans les politiques européennes liées au sport.
- 9.3. Renforcer les échanges internationaux d'expertise sur l'écoresponsabilité dans l'organisation des grands événements sportifs.
- 9.4. Contribuer à l'évolution de la gouvernance sportive européenne et internationale pour favoriser les démarches de développement durable.
- 9.5. Développer une méthodologie permettant de disposer d'indicateurs partagés pour mesurer et comparer les impacts sociaux, économiques et environnementaux des manifestations sportives.



QUELQUES DÉFINITIONS

Développement durable :

La définition conventionnelle retenue du développement durable a été formulée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations unies : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Éco-conception :

L'Éco-conception consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou des services. Elle a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie : extraction et choix des matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie.

Économie circulaire :

Système économique de production, d'échange et de consommation conçu et organisé pour économiser les émissions polluantes et les ressources (énergies fossiles, matières premières, eau, constructions, espaces), ainsi que pour améliorer la performance sociétale des entreprises ou des organisations. Il est inspiré des cycles de la nature où rien ne se perd et tout se transforme.

Gouvernance :

Mode de régulation des rapports sociaux et économiques, fondé sur la reconnaissance mutuelle, le dialogue, la concertation à différentes échelles de territoire et entre différents types de parties prenantes, en vue d'une prise de décision.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), des organisations (RSO) :

Contribution des entreprises ou des organisations aux enjeux du développement durable. La démarche consiste à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux des activités pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE et la RSO permettent d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité.

Transition écologique :

Évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Pour télécharger la SNTEDDS :
<http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources>

Contact :
ds.sportdurable@sports.gouv.fr